



Conditions du Support HP – Souscription au service « HP Subscription Support » pour les produits grand format France

La souscription à « HP Subscription Support » pour les imprimantes grand format est uniquement destiné aux clients professionnels (c.-à-d. aux personnes ou sociétés achetant les services pour un usage essentiellement professionnel). Si vous êtes un consommateur (c.-à-d. si vous achetez les services pour un usage essentiellement personnel, donc non professionnel), veuillez consulter les offres HP Care Pack Support sur notre [site HP Care Pack Central](#).

Si vous concluez le présent Contrat au nom d'une société ou d'une entité légale, vous déclarez disposer des pouvoirs nécessaires pour engager la société dans le cadre du présent Contrat. A défaut d'habilitation à cet effet, ou si vous n'êtes pas d'accord avec les termes du présent Contrat, vous ne devez ni accepter ce Contrat, ni utiliser les services associés.

Conditions générales du support HP pour les non-consommateurs

- Parties.** Les présentes conditions générales représentent le contrat ("**Contrat**") régissant la fourniture des services d'assistance « HP Subscription Support » par HP Inc. UK Limited, Cain Road Bracknell RG12 1HN, United Kingdom ("**HP**") à un utilisateur final professionnel souscrivant un contrat d'assistance « HP Subscription Support » directement auprès de HP (un "**Client**").
- L'assistance "HP Subscription Support"** désigne les services :
 - décrits dans la fiche technique et la fiche technique supplémentaire (les "**Documents**") qui décrivent l'offre de HP, les critères d'éligibilité, les restrictions de service et les responsabilités des clients. Les Documents sont disponibles sur le [site HP Care Pack Central](#) et vous pouvez cliquer [ici](#) pour accéder aux conditions complémentaires des fiches techniques de support ;
 - concernant les produits HP grand format ("**produits HP**") ;
 - destinés aux clients se trouvant dans les zones de couverture, mentionnées à l'article 5 " Couverture géographique" ci-dessous.
- Frais mensuels, prix et paiement du support « HP Subscription Services ».**
 - L'assistance « HP Subscription Support » sera payée à l'avance par le client sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, conformément à ce qui est défini dans l'offre acceptée sur le portail « HP Subscription Support » ("**Portail**").
 - Les prix seront déterminés lors de la commande en ligne sur le Portail. Les prix s'entendent hors taxe et les taxes applicables seront à la charge du Client.
 - HP se réserve le droit de modifier les prix publiés sur le Portail avant acceptation de la commande par HP.
 - S'il y a eu une faute de frappe ou une autre erreur dans le prix, HP est en droit de corriger le prix à tout moment avant la fourniture des services. HP informera le Client que le prix a été corrigé. Le client pourra choisir de payer le prix corrigé ; , à défaut, HP pourra annuler la commande du Client et le rembourser, ou créditer son compte s'il a déjà payé.
 - Les prix indiqués n'incluent pas l'installation. Si le Client a besoin d'aide pour l'installation, il pourra souscrire un contrat de service d'installation et de configuration lors de l'achat du produit HP, ou s'adresser à un partenaire agréé HP pour recevoir de l'aide.
 - HP accepte les cartes de crédit ou le prélèvement automatique comme moyens de paiement. Lors de la passation d'une commande sur le Portail : (a) le Client doit sélectionner le moyen de paiement souhaité ; et (b) le Client autorise HP à débiter sa carte de crédit ou bien à effectuer un prélèvement automatique sur son compte chaque mois.
 - La facturation sera effectuée chaque mois, trimestre ou année calendaire à la date de l'achat, et les factures seront envoyées par e-mail au format PDF à l'adresse e-mail fournie lors de la commande, ainsi que par voie postale si la réglementation locale l'exige.

4. **Commandes.** Toutes les commandes sont soumises à l'acceptation de HP. HP informera le Client dans un délai raisonnable de l'acceptation ou du refus de sa commande. Une fois que HP aura accepté la commande du client, celle-ci sera ferme et définitive. HP se réserve, à sa discrétion, le droit d'annuler toute commande acceptée avant la fourniture des services (que le paiement ait ou non été effectué) en cas d'erreurs matérielles concernant la commande, le prix (comme mentionné plus haut) ou d'autres conditions publiées sur le Portail et importantes pour la commande du Client, ou pour permettre toute vérification approfondie de votre solvabilité ou de votre dossier. Si le paiement a été effectué et que votre commande est annulée, HP créditera votre compte à concurrence du même montant. Vos droits liés à l'annulation sont exposés plus bas (voir "Durée et résiliation").
5. **Couverture géographique.** HP ne fournira l'assistance « HP Subscription Support » que pour des produits HP se trouvant dans les pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Suisse et Royaume-Uni.
6. **Exécution des Services.** Les services « HP Subscription Support » sont fournis conformément aux pratiques et normes commerciales généralement reconnues. Le client s'engage à informer rapidement HP de tout problème lié au service, et HP fournira à nouveau tout service n'ayant pas respecté cette exigence. HP décline toute responsabilité du fait de l'exécution ou de la non-exécution imputable à des vendeurs tiers, leurs produits ou leurs services de support.
7. **Droits de propriété intellectuelle.** Aucun transfert de droits de propriété intellectuelle n'aura lieu dans le cadre du présent Contrat. Le Client accorde à HP un droit et une licence non exclusifs, mondiaux, gratuits relatifs à toute propriété intellectuelle nécessaire à HP et à ses mandataires pour exécuter les services commandés.
8. **Violation des droits de propriété intellectuelle.** HP assurera la défense et/ou réglera toute réclamation portée à l'encontre du Client au motif que le service « HP Subscription Support » tel qu'il est fourni en vertu du présent Contrat porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Le Client devra aviser rapidement HP de toute réclamation et coopérer à sa défense. HP pourra modifier le service « HP Subscription Service » de façon à éviter toute contrefaçon et à ce qu'il demeure fondamentalement équivalent, ou accorder une licence. Si ces options ne sont pas disponibles, HP remboursera toute somme payée d'avance. HP ne saurait être tenu responsable de réclamations résultant d'une utilisation non autorisée de « HP Subscription Support ».
9. **Confidentialité.** Le Client est responsable de la sécurité de ses informations propriétaires et confidentielles. Les informations échangées dans le cadre du présent Contrat seront traitées de manière confidentielle si elles sont identifiées comme telles lors de leur divulgation, ou si les circonstances de leur divulgation laissent raisonnablement penser qu'elles doivent être traitées comme telles. Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées que dans le but de remplir des obligations ou d'exercer les droits définis dans le présent Contrat et elles ne peuvent être partagées qu'avec des employés, préposés ou sous-traitants qui ont besoin d'en prendre connaissance à cette fin. Les informations confidentielles seront protégées avec un soin raisonnable pour empêcher toute utilisation ou divulgation non autorisée pendant 3 ans à compter de la date de leur réception ou (si le délai est plus long), pendant la période où les informations restent confidentielles. Ces obligations ne couvrent pas les informations : i) qui étaient connues ou ont été divulguées à la partie destinataire sans obligation de confidentialité ; ii) qui ont été acquises de manière indépendante par la partie destinataire, ou iii) dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité administrative ou judiciaire.
10. **Informations personnelles.** Chaque partie devra respecter ses obligations respectives conformément à la loi applicable en matière de protection des données. HP n'a pas l'intention d'accéder à des données personnelles identifiables ("DPI") du client lors de la fourniture de services. Dans l'éventualité où HP accéderait à des DPI du Client stockées sur un système ou un périphérique du Client, cet accès serait fortuit ; le Client gardera le contrôle de ses DPI à tout moment. HP utilisera les DPI auxquelles elle a accès uniquement afin de fournir les services commandés. Le Client est responsable de la sécurité de ses informations propriétaires et confidentielles, DPI incluses. Toute DPI du Client divulguée à HP dans le cadre du présent Contrat sera traitée par HP pour fournir les services, conformément à la politique de confidentialité HP (disponible sur : <http://www8.hp.com/us/en/privacy/ww-privacy.html>) et à la notice sur les droits en matière de données personnelles (disponible sur : <http://welcome.hp.com/country/privacy/privacynotice/index.html>).

11. Limitation de responsabilité. La responsabilité de HP envers le Client dans le cadre du présent Contrat est limitée au montant le plus élevé de 300 000 USD ou du montant payable par le Client pour le service « HP Subscription Service » concerné. Ni le Client ni HP ne pourront être tenus responsables de la perte de revenus ou de bénéfices, des coûts d'indisponibilité, de la perte ou de l'altération de données, ou encore des coûts ou dommages indirects, particuliers ou consécutifs. HP ne pourra pas être tenu responsable des retards ou inexécutions du fait d'événements échappant raisonnablement à son contrôle. Cette disposition ne saurait limiter la responsabilité de l'une ou l'autre partie dans les cas suivants : utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle, décès ou dommages corporels causés par négligence ; actes frauduleux ; violation intentionnelle du Contrat ; ou toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

12. Service limité. « HP Subscription Support » ne couvre aucun dommage ni aucune défaillance causés par :

- une défaillance ou des problèmes fonctionnels d'un logiciel ou de systèmes ayant une incidence sur le produit pour lequel le Service « HP Subscription Service » est fourni ;
- une utilisation, une préparation du site ou des conditions environnementales inadaptés, ou toute autre non-conformité au matériel de support applicable ;
- des modifications, une maintenance incorrecte du système ou un calibrage n'ayant pas été effectué ou autorisé par HP ;
- une utilisation abusive, une négligence, un accident, un sinistre incendie ou un dégât des eaux, des perturbations électriques, un transport n'ayant pas été assuré par HP ; ou toute autre cause échappant au contrôle de HP ; ou bien par
- un logiciel malveillant (par ex. virus, ver, etc.) n'ayant pas été introduit par HP.

13. Cession. Le présent Contrat pourra être cédé uniquement dans le cadre de la vente du produit HP couvert et avec le consentement préalable de HP.

14. Support post-garantie sur abonnement. Pour les Services d'abonnement achetés plus de 90 jours après l'expiration de la garantie du produit HP ou du HP Care Pack préalablement acheté, HP pourra demander une vérification de l'intégrité et facturer au Client les frais de service mentionnés dans l'offre émise sur le Portail lors de la commande du support sur abonnement acceptée par le Client.

15. Durée et résiliation.

- Durée et renouvellement automatique. Le présent Contrat commencera à la date spécifiée dans l'offre émise sur le Portail lors de la souscription au service l'achat de « HP Subscription Support » et expirera un mois, un trimestre ou une année calendaire plus tard (comme mentionné dans l'offre au moment de l'achat). Le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour une période calendaire mensuelle, trimestrielle ou annuelle (selon le cas) s'il n'est pas résilié par le Client ou par HP conformément aux clauses ci-dessous.
- Résiliation par le Client. Le Client pourra résilier le présent Contrat à tout moment en soumettant sa demande de résiliation en ligne dans la section "Mon abonnement" du Portail. La résiliation prendra effet à la fin de la période calendaire mensuelle, trimestrielle ou annuelle en cours, selon le cas. Cependant, si le Client résilie le service « HP Subscription Support » avant la fin des douze premiers mois calendaires suivant la date de commencement, HP se réserve le droit de lui facturer des frais de résiliation anticipée comme suit :
 - i. pour un contrat « HP Subscription Support » mensuel ou trimestriel, HP facturera au Client des frais de résiliation anticipée correspondant à 6 mois d'abonnement au service « HP Subscription Support » ; et
 - ii. pour un contrat « HP Subscription Support » annuel, HP ne remboursera pas les frais annuels prépayés.
- Résiliation par HP. HP pourra résilier le présent Contrat immédiatement et à tout moment après sa date d'entrée en vigueur si le Client ne remplit pas ses obligations ou ne respecte pas une condition découlant du présent Contrat avec HP. HP pourra par ailleurs résilier le présent Contrat (a) lorsque le support pour le produit HP ne sera plus assuré ; ou (b) si HP cesse de fournir le service « HP Subscription Support ». Ces résiliations devront être notifiées par HP par écrit au moins trente (30) jours avant la date de résiliation effective.

16. Délai de Recours. Aucune action ne pourra être intentée contre HP plus d'un an après la survenance de la cause de l'action.

17. Droit applicable. Les litiges résultant du présent Contrat seront régis conformément aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles. Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles seront compétents.

18. Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant son objet et remplace tout autre accord ou échange antérieur intervenu entre elles. Les obligations de HP sont limitées au présent Contrat. Les termes et conditions supplémentaires ou différents du Client ne s'appliqueront pas. Le présent Contrat est considéré comme accepté par le client lorsque ce dernier souscrit au service « HP Subscription Support ». Aucune modification des présentes conditions générales ne sera valable à moins d'être effectuée par écrit et signée par un représentant dûment habilité de chaque partie.

4AA7-0505FRE, October 2017